

# Le travail du Barreau selon les priorités du Conseil



À l'automne de 2007, les conseillers et les conseillères ont fixé les priorités du travail du Barreau pour le mandat de 2007 à 2011. Le Comité des priorités et de la planification, avec l'équipe de la haute direction, a ensuite élaboré une stratégie opérationnelle intégrant ces priorités et des initiatives visant à améliorer et à élargir nos programmes essentiels.

Les points saillants des progrès accomplis au chapitre de ces priorités sont résumés ici. Dans le rapport de chaque département, vous trouverez d'autres détails sur les activités de l'organisation à l'égard de ces priorités au cours de l'année.

***Priorité 1 : Maintenir des normes élevées, veiller à la compétence et à la qualité de la compétence après l'admission et offrir des programmes d'amélioration de la qualité***

Après de vastes consultations par le Groupe d'étude sur l'accès à la profession et l'agrément, le Conseil a approuvé en septembre un nouveau processus d'accès à la profession qui sera lancé durant l'année 2009-2010. Un nouveau cours de responsabilité professionnelle en ligne sera intégré à la période de stage de 10 mois. Le Conseil a aussi approuvé une exigence de perfectionnement professionnel selon laquelle les juristes doivent suivre 24 heures de formation juridique permanente au cours de leurs deux premières années de pratique. Cette exigence permettra d'assurer que les nouveaux avocats et les nouvelles avocates reçoivent la formation pratique dont ils ont besoin au début de leur carrière.

Pour améliorer le processus d'assurance de la qualité des compétences après l'assermentation, nous augmenterons le nombre de vérifications ponctuelles et d'inspections professionnelles. Pour mieux tirer parti de nos ressources, nous utiliserons davantage les critères fondés sur le risque dans le programme d'inspection de la gestion de la pratique. Les deux programmes ont été bien reçus par les personnes qui se sont prêtées à la vérification et à l'inspection. De plus, à la fin de 2008, le programme de vérification a intégré la pratique des parajuristes.

Nous avons également maximisé la portée de nos programmes d'amélioration de la qualité avec de nouveaux cours de formation permanente pour les parajuristes et le lancement de AccessCLE, une banque virtuelle de textes de FJP.

Les programmes d'assurance et d'amélioration de la qualité sont essentiels à l'efficacité d'un régime de réglementation. Non seulement ces programmes encouragent le professionnalisme et améliorent la compétence, mais ils protègent nos privilèges liés à l'autoréglementation et renforcent notre responsabilité envers le public.

***Priorité 2 : Réglementation professionnelle***

Des changements majeurs au *Code de déontologie* et aux règlements administratifs du Barreau ont été faits en 2008 afin de rendre les avocats moins vulnérables à la perpétration de fraude et de protéger le public. Dans la plupart des cessions immobilières, les vendeurs et les acheteurs doivent maintenant avoir leur propre avocat durant l'opération.

À compter du 31 décembre 2008, le Barreau a mis en oeuvre le règlement type de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada sur les exigences d'identification et de vérification de l'identité des clients. Le règlement type suit la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* du gouvernement du Canada et ses règlements connexes. De l'information a été publiée pour aider les avocats et les avocates à se conformer aux nouvelles exigences d'identification et de vérification de l'identité des clients et à incorporer les mécanismes d'identification des clients à leurs activités professionnelles quotidiennes. Ces nouvelles exigences constituent une autre mesure pour aider

à prévenir des activités potentiellement frauduleuses ou criminelles et pour mieux protéger le public.

D'autres efforts ont été mis de l'avant pour améliorer l'efficacité du processus disciplinaire. Par exemple, on utilise davantage le processus de suspensions interlocutoires. De plus, les règles de pratique et de procédure ont subi des révisions majeures. Ces changements seront soumis au Conseil au début de 2009. Le Comité de la réglementation de la profession et son personnel révisent constamment nos processus de réglementation et nos règlements administratifs pour s'assurer qu'ils sont le plus efficaces possible compte tenu des ressources disponibles.

De plus, nous avons mis au point une base de données comprenant des antécédents disciplinaires, des modèles d'allégations pour les particuliers et des tableaux des sanctions, et offert davantage de perfectionnement professionnel aux avocats de la discipline et aux arbitres.

### ***Priorité 3 : Accès à la justice***

Nous croyons que nous devons jouer un rôle de chef de file pour les parties intéressées en nous assurant que l'appareil judiciaire est transparent et accessible et qu'il répond aux besoins de la population, sans égard à sa situation économique. L'accès à la justice est un concept général qui comporte diverses facettes, ce qui signifie que notre travail à cet égard est varié et se fait avec de nombreux partenaires du système de justice.

En juin 2008, le Conseil a approuvé la participation du Barreau au projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario, un projet conjoint avec Pro Bono Law Ontario et Aide juridique Ontario, appuyé par la Fondation du droit de l'Ontario. Le comité directeur de ce projet est présidé par l'honorable R. Roy McMurtry. À la fin de ce projet, nous devrions avoir une meilleure idée de ce qu'il faut faire pour répondre aux besoins juridiques civils des Ontariens et des Ontariennes à faible revenu et à revenu moyen.

### ***Priorité 4 : Diversité dans la profession juridique***

En 2008, nous avons amorcé une grande initiative sur la rétention des femmes en pratique privée. Le Conseil a approuvé neuf recommandations importantes. Nous avons amorcé le travail visant à donner suite à toutes les recommandations. Plus de 50 cabinets participent au projet intitulé Justicia en adoptant des programmes pour retenir les avocates dans la pratique privée et les encourager à viser des promotions. Les plans sont en cours pour créer l'institut de leadership et du perfectionnement professionnel des femmes. Nous avons annoncé le début d'un programme de congé parental au printemps 2009.

Parmi les autres points saillants du travail accompli cette année, on retrouve le programme de mentorat pour les personnes handicapées et la fin de la consultation des avocats et avocates autochtones.

### ***Priorité 5 : Petits cabinets et juristes autonomes***

On ne peut pas sous-estimer la valeur des juristes autonomes et des petits cabinets pour ce qui est de fournir l'accès à la justice à bien des gens lors d'opérations quotidiennes. Pour de nombreux Ontariens et Ontariennes, ils sont le visage de la justice. Dans le cadre de notre travail, nous offrons du soutien à ces avocats pour assurer qu'ils continuent de fournir leurs services juridiques au public.

Nous avons mis en place des ressources qui comprennent des renseignements sur la gestion de la pratique et sur les occasions de réseautage et de mentorat, et nous avons créé des registres d'avocats locum et de stages. Le Groupe de travail sur les juristes autonomes et les petits cabinets, formé de représentants du Barreau, de l'Association du Barreau de l'Ontario et de l'Association des bâtonniers de comtés et districts ont créé une série d'initiatives pour discuter des défis que doivent relever les juristes autonomes et les petits cabinets.

### ***Priorité 6 : Réglementation des parajuristes***

Un système de réglementation juste et transparent pour les parajuristes est maintenant bien en place dans la structure de l'organisation et dans ses processus. Les examens d'admission ont commencé en janvier, et en mai, nous délivrions les premiers permis. En juin, nous accueillions 965 nouveaux parajuristes à six réceptions dans toute la province. À la fin de décembre, nous avons délivré 2 311 permis de parajuristes. À la fin de l'année, nous finalisons l'examen de deux ans du nouveau régime de réglementation qui devait être soumis au procureur général en 2009.

Le Comité permanent des parajuristes a étudié de nombreuses questions de politique durant la première année de la réglementation; du budget de fonctionnement à l'établissement des cotisations annuelles en passant par la création du Fonds d'indemnisation de la clientèle des parajuristes et les structures d'entreprises permises.

### ***Priorité 7 : Communications stratégiques, utilisation efficace des médias, sondage de l'opinion publique et des attitudes, et communication préventive***

Trois questions sous-tendent le besoin d'avoir des initiatives de communication stratégique :

- Le rôle du Barreau dans la protection de l'intérêt du public n'est pas généralement reconnu;
- Les membres ignorent souvent la gamme de services d'aide professionnelle que le Barreau offre;
- La couverture médiatique porte traditionnellement sur le petit nombre d'avocats et de parajuristes qui passent par le processus disciplinaire.

Une étude quantitative a été faite en 2008 pour mieux comprendre comment le public perçoit les avocats, la réglementation des avocats et la gouvernance. La recherche permettra d'élaborer un message stratégique et d'améliorer les communications du Barreau avec le public, les avocats, les parajuristes et les autres parties intéressées. Nous avons aussi travaillé avec d'autres associations juridiques et des organismes liés à l'appareil judiciaire pour faire passer notre message aux avocats et aux parajuristes.

### Priorité 8 : Structure de gouvernance

En septembre, le Conseil a approuvé un plan pour consulter la profession sur des améliorations à la structure de gouvernance du Conseil. Une bonne gouvernance est importante pour bien s'autoréglementer et pour remplir le mandat du Barreau visant à protéger l'intérêt du public. Ces consultations auront lieu au printemps 2009.

### Budget 2009

Le budget constitue toujours un défi. Cependant, en 2008, le défi était de taille vu l'état défaillant de l'économie et le déclin du marché immobilier. Par conséquent, nous avons retardé la présentation du budget de 2009 et revisité nos plans pour l'année. Certains projets ont été reportés ou retardés et nous avons annulé nos plans pour occuper plus d'espace. Nous avons donc augmenté la cotisation modestement en tenant

compte de cette période financière, tout en continuant de financer nos responsabilités fondamentales visant à réglementer les avocats et les parajuristes dans l'intérêt du public.

### L'année qui vient

Le plein impact de la crise économique doit encore se faire sentir. Cependant, il ne faut pas diminuer l'accès à la justice et l'excellence de la réglementation professionnelle. Je sais que je peux continuer de compter sur l'appui et le dévouement de la haute direction et sur tout le personnel du Barreau pour assurer que la population de l'Ontario reçoit des services juridiques qui répondent à des normes élevées de compétence et de déontologie professionnelle.

J'ai eu grand plaisir à travailler avec notre nouveau trésorier, W. A. Derry Millar, et je souhaite reconnaître à nouveau les contributions et le dévouement du trésorier sortant, Gavin MacKenzie, qui a entamé ses responsabilités pendant une période difficile au Barreau. Le public et la profession juridique ont de la chance de pouvoir compter sur des membres d'aussi haut calibre pour diriger cette organisation.

Le directeur général,



Malcolm Heins

